

quelques décennies le peuplement du territoire et sa mise en valeur ont déjà eu un effet gigantesque sur le Grand Nord. Nous sommes sur le point d'arriver avec les populations autochtones du Grand Nord à une sorte d'accord qui permettrait d'assurer la mise en valeur en empiétant à peine sur le mode de vie et les moyens de subsistance traditionnels. Mais il ne serait pas exact de dire, monsieur l'Orateur, que la mise en valeur va rester au point mort tant les revendications territoriales ne seront pas réglées. Ce serait un pari irréaliste et irréalisable.

En outre, je suis persuadé que la meilleure façon d'atteindre les objectifs que j'ai énoncés tantôt consiste à effectuer un règlement global des revendications autochtones. C'est ainsi que sera garantie l'assise économique traditionnelle des populations autochtones du Grand Nord, et qu'elles seront mises à même d'opérer un choix entre leur mode de vie traditionnel et le courant principal de la société canadienne. La meilleure façon pour eux de trouver leur voie entre ces deux solutions sera de régler. Je peux assurer à la Chambre que le gouvernement ne négligera pas ses priorités dans ce domaine.

Les députés d'en face peuvent trouver la chose amusante. J'ai le regret de constater que l'opposition ne s'est nullement préoccupé de la question des revendications territoriales. Nous aimerions bien savoir comment, selon eux, ces revendications devraient être réglées globalement.

Nous essayons de les résoudre chaque fois que les autochtones se montrent disposés à négocier. Monsieur l'Orateur, il faut du courage pour faire ce genre de choix et je voudrais vous dire qu'il y a des gens qui ont ce genre de vertu. Il y a quelques semaines, une entente de principe est intervenue à Sachs Harbour avec le comité des droits ancestraux représentant les Inuit de l'Ouest de l'Arctique. Cet accord qui représente l'essentiel d'un accord final, assure la protection des ressources économiques traditionnelles des Inuvialuit. D'autres mesures visent à encourager les Inuvialuit à diversifier leur activité traditionnelle et à participer à l'exploitation des ressources.

Ce fut une difficile expérience pour les Inuit de l'Ouest de l'Arctique surtout pour leurs chefs qui se savaient responsables envers les générations futures. Les transformations aussi radicales obligent à envisager de nouvelles options; mais les Inuvialuit ont reconnu la nécessité de faire des choix et ont eu la volonté d'y parvenir.

Nous inspirant de leur exemple, je suis persuadé qu'il y a toujours des moyens d'en arriver à un équilibre économique nécessaire à la protection des intérêts autochtones et non autochtones. Tout déséquilibre à cet égard serait désastreux. Mais nous avons des raisons d'être optimistes. La bienveillante collaboration que nous recevons depuis la conférence de Hay River, les mesures complémentaires prévues dans ce budget et l'exemple de l'Inuvialuit, m'amènent à croire que les solutions sont toutes proches—elles dépendent de la bonne volonté et de l'initiative de personnes décidées et j'ai assez de foi pour croire la chose possible.

● (1612)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

M. Faulkner: Oui.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire à quel stade des travaux du

cabinet en est arrivée l'étude des modifications à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest réclamées par l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest dans une lettre adressée par son Orateur, M. David Searle, au Commissaire, M. Drury?

M. Faulkner: Oui, monsieur l'Orateur, je répondrai avec plaisir à cette question. Le cabinet a maintenant entrepris l'étude de ces modifications que lui a remises le ministère de la Justice. Elles seront bientôt renvoyées au comité de la législation et de la planification parlementaire et, avec la collaboration de tous les partis à la Chambre, j'ose espérer que la Chambre pourra être saisie d'un bill à ce sujet avant Noël.

Je profiterai de l'occasion que me donne cette question pour remercier le député et son parti de l'appui qu'ils nous ont promis de nous donner pour les trois lectures en s'engageant à limiter le débat à une seule intervention par parti. Je crois savoir que nous obtiendrons peut-être le même accord des autres partis, mais les consultations se poursuivent toujours. Si nous obtenons leur accord, je pense que le bill pourrait être adopté très rapidement par la Chambre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion pour assurer le ministre que les consultations ont été concluantes. Au nom du parti progressiste-conservateur, je puis lui dire que nous sommes disposés à le faire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'interviens pour faire le même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je me contenterai de dire que nous sommes en train de considérer la question.

M. Thomas Siddon (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'être ici à la Chambre et de pouvoir commenter le budget présenté jeudi dernier par le ministre des Finances (M. Chrétien) en ma qualité de candidat élu lors de la dernière élection partielle et de représentant des citoyens de Burnaby-Richmond-Delta.

D'habitude, je ne suis pas très enclin à faire des compliments. Toutefois, j'aimerais commencer par féliciter le ministre des Finances pour certaines des mesures économiques annoncées dans le budget. Chose curieuse, bon nombre d'entre elles me semblent familières. Ayant été candidat pendant quelques mois et ayant étudié les lignes directrices de mon parti, je note une similarité remarquable avec certaines des initiatives à court terme que le ministre des Finances a annoncées dans son budget.

Mais j'aimerais laisser le sujet des mesures budgétaires précises et consacrer quelques minutes à la question de la budgétisation d'un point de vue plus général. A mes yeux et aux yeux de bon nombre de mes commettants de l'Ouest du Canada, le gouvernement actuel est en train de précipiter le pays dans une crise économique sans précédent. D'ailleurs, cela a très bien été expliqué par mon collègue le député de York-Simcoe (M. Stevens). Les dépenses gouvernementales, qui atteignent maintenant 50 milliards de dollars, vont entreprendre une autre courbe croissante à la suite des complications apportées par les taux d'intérêt élevés, la dévaluation du dollar canadien par rapport à sa contrepartie américaine, l'indexation des dépenses sous forme de traitements et autres coûts imposés au gouvernement et par l'inflation en général.

De même, nous constatons que les revenus du gouvernement, de plus de 35 milliards de dollars pour l'année financière, n'augmentent pas aussi rapidement, et de loin. En fait, ils accusent une courbe descendante. Il en résulte un décourage-